



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 28 mai 2009

Communiqué de presse

Masseurs-kinésithérapeutes : le jeudi de la colère

Seule structure nationale représentative présente dans tous les départements, la FFMKR, s'est appuyée sur cette force pour lancer officiellement, le 30 avril 2009, une grande journée d'action nationale intitulée :

« Masseurs-kinésithérapeutes : le jeudi de la colère »

Sous la pression de leurs adhérents qui soutiennent localement sur le terrain l'action fédérale, Objectif kiné (OK) et le Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR) ont souhaité s'associer à cette action du jeudi 28 mai initiée par la FFMKR et ses syndicats départementaux.

La FFMKR et ses syndicats départementaux se réjouissent de cette prise de position qui, bien que tardive, répond à l'attente d'actions et d'unions des masseurs kinésithérapeutes sur le terrain.

Aujourd'hui, dans **chaque région, un grand nombre de manifestations, fédérant l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes, sont organisées.**

Aujourd'hui, dans **la plupart des départements, les responsables locaux sont reçus par les directeurs des Caisses primaires d'assurance maladie.**

La FFMKR, afin d'aboutir à une véritable réforme structurelle de la profession de masseur-kinésithérapeute et de son exercice propose :

- La mise en place, dans les plus brefs délais, d'une application homogène des mesures de simplifications administratives sur le terrain **allant à terme à une suppression totale de la DEP.**
- La mise en place d'une **véritable maîtrise médicalisée basée sur une montée en puissance de la production des bilans diagnostics kinésithérapiques (BDK)** et en aucune manière, sur un retour ou une modification de la DEP sous quelque forme que ce soit.
- La mise en place d'une **très nette revalorisation pluriannuelle** des actes de masso-kinésithérapie.
- La mise en place d'une véritable politique incitative et coordonnée entre les différents acteurs et les différentes structures en matière de démographie professionnelle paramédicale **à partir de diagnostics partagés avec la profession.**

Ces quatre mesures s'inscrivent dans une politique axée sur l'autonomie et la responsabilité du masseur-kinésithérapeute dans un contexte de net ralentissement des dépenses de kinésithérapie (+ 5,5 % sur l'année 2008, + 1,5 % sur les quatre premiers mois de l'année 2009).

Non à un retour du tout médecin régulateur des dépenses de santé.

Non à un retour de la maîtrise médicale.

Oui à une véritable maîtrise médicalisée où le masseur-kinésithérapeute est un acteur de soins responsable au sein du système de santé.

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU, Président

06 80 25 96 34

